

224C0194
FR0004050250-FS0097

5 février 2024

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

NEURONES
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1^{er} février 2024, complété par un courrier reçu le 5 février, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissement de seuils suivantes, à titre de régularisation :

- M. Luc de Chamnard, a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 9 juin 2023, les seuils de 15% des droits de vote, 10% du capital et des droits de vote et 5% du capital de la société NEURONES et détenir individuellement 1 066 719 actions NEURONES représentant 2 133 438 droits de vote, soit 4,40% du capital et 5,25% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte de donations réalisées par M. Luc de Chamnard à hauteur de (i) 200 000 actions NEURONES au profit de sa petite-fille, (ii) 2 116 194 actions NEURONES au profit de ses trois enfants et (iii) 119 503 actions NEURONES en nue-propriété à deux de ses enfants.

À cette occasion, la famille de Chamnard n'a franchi aucun seuil et détenait, au 9 juin 2023, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Host Développement², 15 007 432 actions NEURONES représentant 30 004 534 droits de vote, soit 61,94% du capital et 73,79% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Luc de Chamnard ³	1 066 719	4,40 ⁴	2 133 438	5,25
Host Développement	11 169 013	46,10	22 327 696	54,91 ⁵
Autres membres famille de Chamnard ⁶	2 771 700	11,44	5 543 400	13,63
Total famille de Chamnard	15 007 432	61,94	30 004 534	73,79

¹ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 24 228 216 actions représentant 40 661 787 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Société par actions simplifiée (sise 122 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine) contrôlée par M. Luc de Chamnard et ses enfants.

³ M. Luc de Chamnard a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Host Développement, (i) le 18 décembre 2013, le seuil de 2/3 du capital de la société NEURONES et (ii) le 9 juin 2023, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société NEURONES.

⁴ M. Luc de Chamnard a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, (i) le 22 décembre 2010, le seuil de 1/3 des droits de vote de la société NEURONES, (ii) le 31 janvier 2011, le seuil de 30% des droits de vote de la société NEURONES, (iii) le 4 janvier 2012, le seuil de 25% du capital de la société NEURONES, (iv) le 25 juin 2012, le seuil de 25% des droits de vote de la société NEURONES, (v) le 18 décembre 2013, le seuil de 20% du capital de la société NEURONES, (vi) le 8 juillet 2020, les seuils de 20% des droits de vote et 15% du capital de la société NEURONES

⁵ La société Host Développement a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 22 décembre 2010, le seuil de 50% des droits de vote de la société NEURONES.

⁶ Il est précisé qu'aucune de ces personnes ne détient, à titre individuel, plus de 5% du capital ou des droits de vote de la société NEURONES.

- M. Luc de Chamnard, a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 29 juin 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société NEURONES et détenir individuellement 515 594 actions NEURONES représentant 1 002 673 droits de vote, soit 2,13% du capital et 2,47% des droits de vote de cette société⁷.

Ce franchissement de seuil résulte d'une donation de 580 000 actions NEURONES au profit de dirigeants du groupe NEURONES réalisée par M. Luc de Chamnard.

À cette occasion, la famille de Chamnard n'a franchi aucun seuil et détenait, au 29 juin 2023, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Host Développement², 14 461 440 actions NEURONES représentant 28 759 039 droits de vote, soit 59,69% du capital et 70,97% des droits de vote de cette société⁷, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Luc de Chamnard	515 954	2,13	1 002 673	2,47
Host Développement	11 169 013	46,10	22 327 696	55,10
Autres membres Famille de Chamnard ⁶	2 776 473	11,46	5 428 670	13,40
Total Famille de Chamnard	14 461 440	59,69	28 759 039	70,97

La famille de Chamnard a précisé détenir, au 2 février 2024, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Host Développement², 14 461 440 actions NEURONES représentant 28 769 369 droits de vote, soit 59,56% du capital et 72,04% des droits de vote de cette société⁸, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Luc de Chamnard	515 954	2,13	1 002 673	2,51
Host Développement	11 169 013	46,00	22 338 026	55,93
Autres membres Famille de Chamnard ⁶	2 776 473	11,44	5 428 670	13,59
Total Famille de Chamnard	14 461 440	59,56	28 769 369	72,04

⁷ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 24 228 216 actions représentant 40 520 542 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁸ Sur la base d'un capital composé de 24 278 716 actions représentant 39 936 522 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.